Les conditions d'accueil dans le second degré

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Ce mouvement tend à s'inverser ces dernières années en collège, où l'on compte en moyenne 25 élèves par classe à la rentrée 2014, et 29 en lycée.

> es élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne supérieurs à ceux des pays comparables. Pour l'année 2012, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,5 en France, contre plus de 16 aux Pays-Bas ou en Corée, mais seulement 10 ou moins en Belgique et en Espagne (figure 12.4). Ce rapport, qui a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collège et lycée, repart à la hausse ces dernières années.

> Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

> À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (figure 12.1). Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières

rentrées, la taille moyenne des classes s'élève en collège (25,1 élèves en moyenne en 2014) et en second cycle général et technologique (29,0) mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel.

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plus d'un tiers des heures d'enseignement est assuré en groupe et non en classe entière (tableau 12.2), avec des disparités selon le type de formation : dans les collèges du public, une heure d'enseignement sur cinq s'effectue en groupe contre environ une heure sur deux dans les lycées.

L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. En collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions. En 2014, le E/S s'élève à 21,9 élèves dans le secteur public toutes formations confondues. Il est plus faible lorsque les enseignements sont dispensés dans des structures de petite taille, comme c'est le cas dans le second cycle professionnel où près d'un cinquième des heures sont effectuées devant 10 élèves ou moins (figure 12.3). À l'inverse, c'est en CPGE que le E/S est le plus élevé, près d'un tiers des heures étant assurées devant des structures de plus de 35 élèves.

pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes - dont l'ordre de grandeur, pour le seul enseignement public, est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun). Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements. E/D: nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant

Différents indicateurs existent

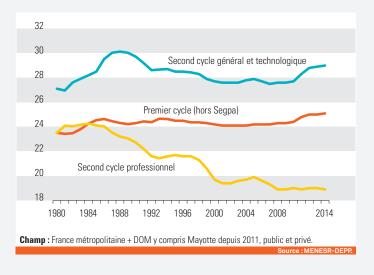
$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

une heure. Sa formule est :

où h. est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x, est l'effectif d'élèves de la structure.

Les conditions d'accueil dans le second degré

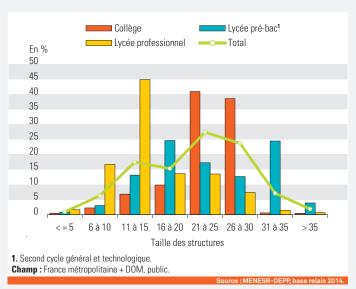
12.1 - Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2014)



12.2 - Taille des structures par type de formation à la rentrée 2014

Type de formation	E/S	% 10 élèves ou moins	% + de 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,8	0,5	19,6
Segpa	12,5	32,3	0,1	26,7
Lycée professionnel	15,9	18,4	0,7	49,6
Lycée pré-bac	24,2	3,9	3,9	54,6
CPGE	27,8	7,9	31,8	46,5
STS	19,2	10,5	2,3	42,2
Total	21,9	7,2	1,8	35,2
Champ: France métropolitaine + DOM, public. Source: MENESR-DEPP, base relais 2014.				

12.3 - Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation en 2014



12.4 - Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2012)

